



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Le Parc national agit en faveur de l'agriculture biologique



Roches, géologie et paysages
du Parc national des Cévennes

Patrimoine

La richesse
géologique du
Parc national

L'actu en images



© Mohamed Nassur

Coupe de résineux sur la tourbière de Montals

Les jeunes gens en contrat d'avenir embauchés par le Parc mènent des actions d'entretien de l'espace. Ils ont ainsi effectué récemment des travaux de coupe de jeunes résineux sur la tourbière de Montals, sur le massif de l'Aigoual, encadrés par un technicien du Parc et dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF. Les tourbières ne sont généralement pas rapidement colonisées par les résineux. Mais les grandes plantations du début du 20e siècle ont accéléré la dynamique de dissémination de ces espèces.

Transhumance à l'estive des Pises

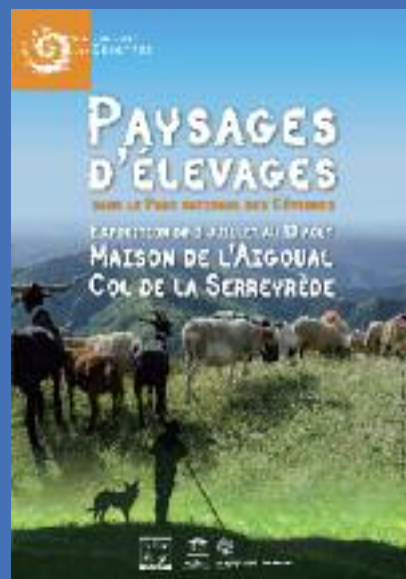
Plus de 1 500 brebis sont arrivées le 16 juin en fin d'après midi sur l'estive des Pises après 5 jours de transhumance depuis les plaines gardoises. Ce sont environ 11 000 brebis qui transhument chaque année sur le massif de l'Aigoual, de la mi-juin à la mi-septembre, sur les 20 000 au total qui passent l'été sur les hautes terres du Parc national.



© Catherine Dubois

Les paysages d'élevages s'exposent

Depuis des millénaires, les Causses et les Cévennes sont le cadre d'activités humaines agricoles et pastorales. Cette nouvelle exposition du Parc national présente en 18 panneaux l'agropastoralisme d'hier et d'aujourd'hui. A voir jusqu'au 13 août à la Maison de l'Aigoual, col de la Serreyrède (04 67 82 64 67), et du 14 août au 30 septembre, à la Maison du Parc de Génolhac (04 66 61 19 97).



© Gael Karcewski

© Sandrine Forge

Un nouveau rucher-tronc est restauré

Josian Perrier, propriétaire d'un rucher-tronc à Mourétou, sur la commune de Valleraugue, bénéficie d'un contrat patrimoine pour restaurer le site. A l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années, le rucher avait en effet disparu sous la végétation. L'équipe du massif de l'Aigoual est venue lui prêter main forte et passer quelques heures à bûcheronner, élaguer et nettoyer. Le rucher peut désormais accueillir des ruches-troncs et leurs colonies d'abeilles noires des Cévennes.

Vous allez découvrir dans ce numéro les actions engagées ces derniers mois par les équipes du Parc national : du génie écologique avec le lâcher de deux nouveaux gypaètes barbus, au plan d'action en faveur de l'agriculture biologique, en passant par le programme d'animations du Festival Nature pour la saison estivale et un nouveau numéro de la revue Cévennes consacré à la géologie grâce à la précieuse contribution de Michel Wiénin.

Du côté de la vie de l'établissement public, beaucoup de nouveautés.

Le 5 juin, le préfet de région, accompagné des préfets du Gard et de la Lozère, nous a fait l'honneur d'une visite dans le massif des Vallées cévenoles, visite qu'il a conclue en rencontrant à Florac les élus des communes du Parc. Devant une salle comble, il s'est réjoui du fort taux d'adhésion des communes à la charte du Parc (76%) et a rappelé la chance pour un territoire rural comme le nôtre de disposer d'un établissement public avec une telle capacité d'expertise et d'ingénierie à son service. Il a renouvelé le soutien de l'Etat à ce collectif de 110 communes regroupées autour d'un projet commun, la charte.

Le 3 juillet, j'ai eu le plaisir d'accueillir en conseil d'administration les 14 nouveaux représentants des élus au sein du conseil* issu du scrutin organisé le 13 juin par la préfecture, à la suite des élections municipales de mars dernier. Ont également été désignés les nouveaux présidents des commissions Eau et milieux aquatiques, Architecture et paysage et Chasse**. J'en profite pour exprimer mes plus vifs remerciements à tous les élus et présidents de commissions partants, et particulièrement MM. Bacon, Chapelle et Courtès, pour leur investissement et leur travail au service du Parc national. Ce conseil fut aussi l'occasion de rappeler les principes de la stratégie territoriale d'intervention de l'établissement : compétences limitées au seul territoire du parc (la partie cœur étant définie par l'Etat et la partie aire d'adhésion par le choix des communes) avec 3 priorités décroissantes : le cœur, puis les communes adhérentes ayant une partie en cœur, et enfin les communes adhérentes sans partie en cœur. Le prochain conseil validera les modalités d'intervention de l'établissement sur des actions qui ne concernent pas que le territoire du Parc national.

Enfin, je souhaite la bienvenue à Mme Céline Billault, la nouvelle secrétaire générale de l'établissement public, qui nous a rejoint le 19 mai, après plusieurs postes d'encadrement dans la fonction publique territoriale en Haute-Savoie.

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

* Pour les maires des communes du cœur du Parc national :

M. Alain Jaffard (Pont de Montvert - 48) / suppléant : M. Jean-Paul Velay (St-Maurice-de-Ventalon - 48) • M. André Boudes (St-Sauveur-Camprieu - 30) / suppléant : M. Roger Laurens (Alzon - 30) • M. Jean Hannart (Ste-Croix-Vallée-Française - 48) / suppléante : Mme Annie Goiset (Molezon - 48) • M. Christian Huguet (Florac - 48) / suppléant : M. Alain Argilier (Vébron - 48) • M. Gérard Lamy (St-Germain-de-Calberte - 48) / suppléante : Mme Flore Thérond (Quézac - 48) • M. Thomas Vidal (Valleraugue - 30) / suppléant : M. Georges Petit (Dourbies - 30)

Pour les élus représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Jean-Pierre Allier (CC des Cévennes au Mont-Lozère - 48) • M. Denis Bertrand (CC de la Vallée de la Jonte - 48) • M. Roland Canayer (CC du Pays Viganais - 30) • M. Henri Couderc (CC Cévenoles Tarnon Mimente - 48) • M. Yannick Louche (CC du Pays Grand Combien - 30) • M. Philippe Martin (CC du Valdornez - 48) • M. Jean-Claude Pigache (CC de la Cèverne des Hauts Gardons - 48) • M. René Praden (CC des Hautes Cévennes - 30)

** Président de la Commission Eau et milieux aquatiques : M. Gérard Lamy, maire de St-Germain-de-Calberte - 48 • Président de la Commission Architecture et paysage : M. Yannick Louche, représentant de la CC du Pays Grand Combien - 30 • Président de la Commission Cynégétique : M. André Giscard, représentant des chasseurs de Lozère



Les élus des communes du Parc réunis le 5 juin à Florac par le préfet de région



Jean de Lescure, Pierre de Bousquet et Guillaume Lambert, le 5 juin 2014



Céline Billault, secrétaire générale de l'établissement public du Parc

4. Actualités

9. Cœur de Parc

10. Paroles de territoire

Le pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual

11. Dossier

Le Parc national agit en faveur de l'agriculture biologique

15. Enfants

Chasse au trésor au mas de la Barque

17. Initiative écocitoyenne

Des actions pour valoriser le bois de nos forêts

18. Patrimoine

La richesse géologique du Parc national

20. Découvrir

Le hameau du Villaret

22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : juillet 2014. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Duguépéroux, Martine Fabrègue, Sophie Giraud, Marie-Hélène Gravier, Gael Karczewski, Viviane de Montaigne, Jessica Ramière, Pauline Roux, Richard Scherrer, Emeric Sulmont, Nathalie Tremel, Catherine Vambaigue - Cartographe : Kísito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Parc national des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Imprimerie Clément. Tirage : 32 500 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Olivier Prohin - François Paulet (GAEC d'Isphagnac) dans son verger de pommiers bio.



Une nouvelle étape dans la réintroduction du gypaète barbu

Adonis et Jacinthe, gypaètes barbus mâle et femelle, âgés d'un peu plus de 90 jours, ont été lâchés le 20 mai dans le cœur du Parc national, en Lozère, sur la corniche du Méjean. Comme Basalte, Cardabelle et Layrou avant eux, ils ont pris leur envol dans le ciel des Grands Causses au bout de quelques semaines.



Adonis et Jacinthe proviennent respectivement du zoo d'Ostrava en République tchèque et du centre d'élevage de Haringsee en Autriche.

© Olivier Prohin

Le projet de réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses, soutenu par de nombreux partenaires institutionnels et privés, est porté par l'antenne Grands Causses de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en partenariat avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses. Les lâchers ont lieu alternativement dans l'un et dans l'autre parc. Cette action d'envergure internationale est aussi soutenue par la Vulture Conservation Foundation et s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions en faveur du gypaète barbu 2010-2020.

Ce grand oiseau nécrophage est en effet menacé d'extinction en Europe. Le programme vise à renforcer la

population française et européenne de l'espèce via le lâcher de jeunes oiseaux. L'objectif est qu'un noyau de population se forme dans le Massif central et établisse des échanges avec les populations alpines et pyrénéennes.

Les déplacements des premiers gypaètes lâchés en 2012 (Basalte et Cardabelle) et 2013 (Layrou) sont très encourageants : depuis mai 2013, après environ une année de progression similaire, Cardabelle a rejoint les Pyrénées tandis que Basalte a filé vers les Alpes. Revenu passer l'hiver dans les Causses, il a rejoint à nouveau récemment le massif du Vercors. Layrou, lui, est régulièrement observé dans les Grands Causses, entre Aveyron et Lozère. ●

Le gypaète barbu complète la cohorte des quatre vautours européens désormais présents dans les Grands Causses. Leur complémentarité dans le service d'équarrissage naturel qu'ils rendent est remarquable : le vautour fauve, premier arrivé sur les lieux d'une curée, consomme les parties molles ; le vautour moine le rejoint bientôt et mange les tendons et les cartilages ; le percnoptère grappille les petits restes ; et le gypaète barbu se nourrit des os.

Où et comment observer les oiseaux ?

- Un dispositif d'accueil du public et d'observation des oiseaux à la longue-vue est en place au camping La Cascade, à Salvinsac (commune de Meyrueis) jusqu'au 8 août. Des surveillants de la LPO et des agents du Parc vous y attendent tous les jours de 15h à 18h.
- Les oiseaux sont équipés de balises GPS et il est donc possible de suivre leurs déplacements en direct sur le site internet du projet : <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>.

Retrouvez le programme des « veillées gypaète » dans le cadre du Festival nature du Parc national sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Festival nature

● Voir la vidéo « Réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses » sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Toutes les vidéos





Jessica Ramière, technicienne Accueil et Sensibilisation du Parc national des Cévennes sur le massif de l'Aigoual, explique aux jeunes enfants ce que l'on peut apprendre d'un animal en observant son squelette.

La Journée de l'éducation à l'environnement dans le Gard

La 15^e édition de la Journée départementale de l'éducation à l'environnement du Gard s'est tenue le 19 juin au Vigan. Plus de 350 élèves, d'écoles du pays viganais pour la plupart, y ont participé. Le Parc national était présent.

Organisée par la Maison de la nature et de l'environnement - Réseau d'éducation à la nature et à l'environnement (MNE-RENE 30), avec le soutien de la Direction départementale de l'Education nationale du Gard et de plusieurs partenaires, dont le Parc national, cette journée annuelle est l'occasion de mettre en valeur l'implication des enfants et des enseignants, et le savoir-faire des acteurs de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) du département. Les jeunes visiteurs ont pu découvrir de nombreux ateliers : certains étaient animés par des professionnels de l'EEDD ; d'autres étaient proposés par des élèves et leurs enseignants engagés tout au long de l'année dans un projet en lien avec l'environnement et le développement durable.

Cela fut notamment le cas des travaux présentés par les tout jeunes écoliers de la classe de maternelle de Valleraugue sur le thème de l'arbre. Ils ont été accompagnés tout au long de l'année par Gael Karczewski, garde-moniteur du Parc national. Les très grandes silhouettes d'arbres joliment décorées par des éléments naturels qu'ils ont récoltés lors de sorties sur le terrain ont suscité l'intérêt des visiteurs, tout comme les boîtes mystérieuses dans lesquelles il fallait oser glisser sa main pour jouer sur les sensations du toucher dans la nature... Le Parc national animait également un atelier destiné à apprendre aux enfants comment l'on peut découvrir les secrets d'un animal en observant simplement certains de ses os - par exemple, comment l'on peut déduire de l'observation d'une dent des informations sur son régime alimentaire...

La journée du 19 juin fut aussi pour le Parc l'occasion de mieux faire connaître son action en matière d'EEDD. Doté d'un service éducatif composé d'enseignants mis à disposition par l'Education nationale et d'une équipe de techniciens Accueil et Sensibilisation répartis sur les quatre massifs du territoire, le Parc national accompagne les enseignants qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet scolaire en lien avec l'environnement et le développement durable. ●

En savoir plus sur l'action du Parc en matière d'EEDD et trouver les coordonnées des techniciens Accueil et Sensibilisation : www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Education au développement durable.

En phytothérapie, on utilise les bourgeons du pin maritime pour soulager, par exemple, l'arthrose.

Des essences aux vertus médicinales dans les forêts cévenoles

L'usage médicinal des essences forestières est aujourd'hui peu développé dans le Parc national. Sans doute cela est-il lié au fait que les acteurs de la filière plantes médicinales et les propriétaires forestiers se connaissent peu.

Depuis 2013, le Parc national, le Groupe d'action locale Cévennes (par le biais d'un financement européen) et le Centre régional de la propriété forestière, en partenariat avec le Groupement de développement forestier du Gard, se sont attachés à évaluer le potentiel médicinal des forêts cévenoles.

Des enquêtes ont été menées auprès des propriétaires forestiers et des acteurs de la filière plantes médicinales. Les premiers ont exprimé leur souhait de mieux connaître les attentes en termes d'essences et de types de produits, et de mener une sylviculture adaptée dans la perspective d'une valorisation locale et économique. Pour les seconds, le principal intérêt est de pouvoir utiliser les essences en huiles essentielles, en herboristerie et en phytothérapie. Toutefois, les besoins resteront

limités car les marchés sont encore peu développés autour des essences forestières.

Le pin maritime, le bouleau et le cornier, trois essences forestières locales différentes de par leur écologie, leur abondance et leur sylviculture, ont fait l'objet d'une attention particulière : peut-on combiner cueillette à vocation médicinale, gestion sylvicole, et respect des enjeux patrimoniaux ? L'étude a révélé que l'on pouvait envisager des récoltes d'aiguilles ou de feuilles (huiles essentielles, tisanes), de bourgeons (gemmothérapie), de baies, d'écorce ou de sève, en marge de la valorisation traditionnelle du bois.

Le cueilleur et le propriétaire définissent les modalités de cueillette, les quantités et les éventuelles modalités financières dans le cadre d'une convention : il en va du respect de la

propriété et de la gestion durable des forêts.

De nombreuses autres essences et plantes forestières peuvent bien sûr être valorisées pour leurs vertus médicinales. Cela nécessite dans un premier temps une meilleure connaissance réciproque des acteurs de la forêt et de la filière plantes médicinales. ●

Vous souhaitez en savoir plus ?

Une journée d'échanges entre propriétaires et acteurs de la filière Plantes médicinales sera organisée en septembre. Chacun pourra ainsi en savoir davantage sur la cueillette à usage médicinal dans les forêts cévenoles. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le CRPF au 04 66 60 92 93 (www.gard@crpf.fr).



Les rendez-vous du Parc

Nouveau !

Cet été, le Parc national vous donne rendez-vous à Florac et sur les massifs de l'Aigoual, du causse Méjean, du mont Lozère et des vallées Cévenoles, avec un agent du Parc. Il vous fera découvrir le Parc national, son territoire, ses missions.

Avec ces nouveaux « rendez-vous du Parc », il n'est nul besoin d'inscription préalable ou de respect d'un nombre de participants. Florence se trouve certains jours, à certains horaires, sur des lieux précis. A l'heure prévue, la balade commence avec ceux qui sont présents. Pendant deux heures environ, Florence conduit le groupe à la découverte d'un lieu emblématique du territoire et lui parle du Parc national. Vêtements de marche et boisson fraîche recommandées...

Le lundi, rendez-vous dans la cour du château de Florac, à 10h et à 16h30.

Florac, au carrefour des grands paysages des Causses et des Cévennes, abrite la principale Maison du Parc... Mais qu'est-ce que ce Parc national habité ?

- Le rendez-vous de 16h30 se poursuit par un apéritif offert par la municipalité à 18h30, et par une visite guidée nocturne de Florac proposée par l'association « En chemin ».

Le mardi, rendez-vous au Villaret, commune de Hures-la-Parade, à 10h et à 14h30.

Au cœur des grands espaces ouverts du causse Méjean, le Parc vous accueille au hameau du Villaret, vous raconte l'activité millénaire agropastorale et vous explique les grands enjeux sur lesquels il travaille.

Le mercredi, rendez-vous au hameau de la Roquette, commune de Molezon, à 10h et 14h30.

Plongez dans la culture cévenole, au fil du sentier chargé d'histoire. Ce lieu de mémoire est l'un des sites emblématiques de la Cévenne, mis en lumière par le Parc national pour transmettre cette culture au public.

Le mardi, le mercredi et le jeudi, rendez-vous à Mas Camargues, commune du Pont-de-Montvert, à 14h30.

Le sentier, la vie autour du mas, la transhumance, le secret des tourbières, les superbes chaos granitiques... : un moment d'échange avec les agents du Parc pour la découverte du massif du mont Lozère.

Le vendredi, rendez-vous à la Maison de l'Aigoual, commune de Valleraugue, à 10h et 14h.

Au cours d'une promenade entre draille et forêt, entre versant atlantique et versant méditerranéen, découvrez le travail des agents du Parc sur ce massif si singulier. ●

En savoir plus : Maison du Parc de Florac – 04 66 49 53 00



L'agence Chamina agréée « Charte européenne du tourisme durable » (CETD)

Dans le cadre de la CETD, les organisateurs de voyages peuvent, comme les entreprises touristiques, s'engager à respecter les principes du développement durable en les adaptant à leur activité. Ils doivent élaborer un plan d'actions en étroite collaboration avec le gestionnaire d'un espace protégé. C'est ainsi que Chamina Voyages vient d'obtenir son agrément, avec pour « parrain » le Parc national des Cévennes. Cette agence spécialisée dans la randonnée

est déjà fortement porteuse des valeurs du tourisme responsable : pratiques respectueuses de l'environnement, prise en compte des aspects sociaux et économiques des destinations qu'elle commercialise, qualité de l'information donnée aux touristes...

C'est à présent avec le Parc national que Chamina doit conduire les actions prévues au titre de sa démarche de progrès. Il va essentiellement s'agir de construire une offre significative de séjours écotouristiques

dans le Parc – c'est-à-dire auprès d'hébergeurs et autour d'activités exclusivement agréés CETD. Aujourd'hui, on dénombre 76 professionnels touristiques signataires de la charte dans le Parc, un nombre permettant de construire une gamme de séjours de découverte de la « destination Parc national des Cévennes ». ●

En savoir plus sur l'agence Chamina Voyages : www.chamina-voyages.com





Signature de la convention le 15 avril à la source du Pêcher.

© Olivier Prothin

Une convention entre le Parc et deux agences de l'eau

Le Parc national, l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont signé le 15 avril une convention de partenariat. L'objectif des trois établissements publics est de mettre en commun des moyens pour améliorer la qualité de la ressource en eau et préserver ou restaurer les milieux aquatiques.

Cette volonté commune fait écho aux objectifs fixés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne et Rhône Méditerranée, et à ceux développés dans la charte du Parc national des Cévennes (axe 3).

Les enjeux partagés entre les trois établissements sont :

- la connaissance de l'état des milieux et des ressources en eau, des usages et des pressions ;
- la protection des milieux aquatiques des têtes de bassin en bon état mais vulnérables, en poursuivant les opérations de préservation des masses d'eau, de la

biodiversité et des écosystèmes patrimoniaux, pour contribuer ainsi au retour du bon état des masses d'eau aval ;

- la sensibilisation à l'environnement ;
- la promotion d'une gestion équilibrée de la ressource des points de vue qualitatif et quantitatif ;
- l'anticipation du changement climatique dans les pratiques, les usages de l'eau et dans les actions de planification et de connaissance.

Dans le cadre de cette convention, conclue pour la période 2014-2018, le Parc national des Cévennes et les agences de l'eau Adour-Garonne et

Rhône Méditerranée Corse ont convenu des points suivants :

- la réalisation d'un état des lieux des milieux, des pressions et des usages ;
- le partage de cette synthèse des données avec les acteurs ;
- la mise en réseau des acteurs du territoire ;
- la définition d'une stratégie pour mettre en place les actions prioritaires.

La première année de la convention est consacrée à l'élaboration de ce programme. Ensuite, un programme d'actions sera établi chaque année sur les bases de la stratégie définie en commun. ●



La révision du plan de circulation dans le cœur va démarrer

Pour assurer la tranquillité des lieux dans le cœur du Parc, tout en laissant la liberté de circuler aux riverains, propriétaires, exploitants agricoles et forestiers, ainsi qu'aux chasseurs, une réglementation de la circulation a été mise en place dès la création du Parc, dans les années 70.

Aujourd'hui, ce plan de circulation doit évoluer.

La charte du Parc national prévoit la révision de la réglementation de la circulation dans le Parc national qui date de la création du Parc, dans les années 70.

Il revient désormais au conseil d'administration de fixer cette réglementation dans les conditions définies par la charte, en complément des dispositions du code de l'environnement relatives à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.

L'objectif est de permettre le bon déroulement des activités économiques, sociales et culturelles locales dans le cœur du Parc tout en évitant le dérangement des habitants et des visiteurs, de la faune sauvage et domestique, et en limitant les risques d'érosion.

Le principal élément nouveau est la possibilité donnée au conseil d'administration de renforcer les limitations de circulation de manière générale tout en ouvrant des possibilités plus larges de circuler aux usagers des communes du cœur du Parc national.

Les objectifs généraux du plan de circulation ne sont donc pas remis en cause, il s'agit d'introduire des dispositions plus fines et mieux ajustées pour répondre à certains besoins ciblés.

Les communes du cœur du Parc national vont ainsi prochainement être consultées pour participer à cette révision. Les délégués territoriaux du Parc national rencontreront dès la fin de l'été les équipes municipales afin de leur présenter

la démarche, de partager l'état des lieux cartographié et dorénavant disponible et d'échanger sur les ajustements nécessaires au vu d'éventuels nouveaux besoins ou difficultés rencontrées.

A l'issue de cette concertation, une proposition de plan de circulation sera débattue avec les élus et des représentants d'usagers à l'échelle des massifs.

Le nouveau plan de circulation pourrait être approuvé par le conseil d'administration dès 2015. Il sera alors disponible sous forme de cartes en ligne ou dans les lieux d'information du public : Maisons du Parc, relais d'information partenaires (notamment offices de tourisme), mairies... ●



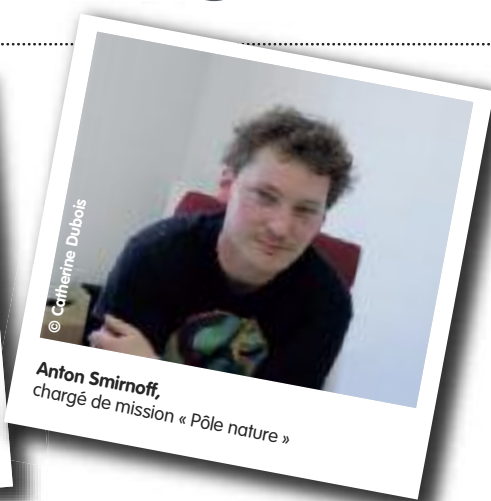
Retenu dans le cadre d'un appel à projets de la Datar Massif Central fin 2012 et porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires,

le projet « pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual » est en cours de réalisation.

Le pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual



Benoît Martin, agent de développement, pour la communauté de communes



Anton Smirnoff, chargé de mission « Pôle nature »

SV : Comment s'est construit le projet de « pôle nature 4 saisons » ?

BM : Quand la Datar a lancé son appel à projets, nous venions de faire réaliser une étude prospective à dix ans sur le développement touristique du massif. L'une des pistes d'actions à mener était l'enrichissement de l'offre d'activités de pleine nature. Nous sommes donc repartis de ces éléments et avons organisé une concertation du territoire. Nous avons retenu d'autres projets de socioprofessionnels ou d'institutionnels pour obtenir un projet complet et cohérent. C'est ainsi qu'a été élaboré le dossier « pôle nature 4 saisons ».

SV : En quoi consiste-t-il ?

AS : Il s'agit de développer l'offre d'activités de pleine nature sur l'Aigoual, principalement sur le sommet et en descendant en étoile de part et d'autre du massif. Cela com-

prend le VTT, le cyclisme, la course d'orientation, les raquettes, le trail, ou encore le geocaching. Des sentiers d'interprétation autour du patrimoine forestier et de la faune sauvage sont également prévus. Un observatoire du mouflon sera aménagé, ainsi qu'une voie douce entre Prat-Peyrot et l'observatoire météorologique, avec aménagement du chemin, scénographie, haltes paysagères.... Cette nouvelle offre viendra compléter l'activité hivernale (ski alpin et nordique) déjà proposée par la station de Prat-Peyrot.

SV : Où en est le projet aujourd'hui ?

AS : Pour qu'il aboutisse, il faut coordonner les nombreux acteurs impliqués, socio-professionnels (clubs sportifs, associations, accompagnateurs de moyenne montagne...), partenaires institutionnels (Office national des forêts, Fédération des chasseurs du Gard, CAUE du Gard...) et cofinanceurs (Europe, Etat, région Languedoc-Roussillon, département du Gard, Parc national

des Cévennes). Cela prend du temps, mais tout le monde est très motivé ! Des consultations et des marchés sont en cours. Un bureau d'études travaille sur le réseau de sentiers. Il nous faut également définir la gouvernance locale du futur Pôle nature et plus globalement des activités touristiques structurantes du massif (observatoire météo, station de Prat-Peyrot...). Enfin, il faudra organiser la promotion de cette offre, par le biais notamment d'un cartoguide multi-activités.

BM : Lorsque ce projet aura abouti, l'aventure ne fera que commencer ! Les acteurs du tourisme devront s'en emparer et le faire vivre, l'améliorer, le développer... La communauté de communes a aussi le projet d'englober le pôle nature dans une offre « destination Aigoual » qui inclura le Météosite, la station de Prat-Peyrot, la Maison de l'Eau des Plantiers... ●



© CandyBox Images - Fotolia



Le Parc national agit en faveur de l'agriculture biologique

Le marché de Florac est un lieu de rendez-vous convivial entre des consommateurs avertis et des producteurs locaux soucieux de la qualité de leur produits.



Une étude pour identifier les freins et les leviers

Le Parc national des Cévennes bénéficie de productions agricoles très diversifiées. On y élève des brebis, des chèvres, des vaches ; on y cultive des châtaignes, des plantes médicinales et aromatiques ; on y pratique le maraîchage, l'arboriculture on y produit du vin, du miel... Tous ces produits sont une grande richesse pour le territoire. Ces filières s'appuient le plus souvent sur des pratiques agricoles raisonnées.

Dans la charte du Parc national, les acteurs ont affirmé leur volonté de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et donc de privilégier l'agriculture biologique.

Avec le soutien du Conseil régional Languedoc-Roussillon et du ministère de l'Agriculture, l'établissement public du Parc national a donc confié une mission à un groupement de partenaires (Oier-Suamme*, Sud et Bio,

chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère) pour la définition d'un état des lieux puis d'un plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique dans le Parc national.

L'objet de cette enquête menée sur le terrain pendant plus de six mois auprès de nombreux producteurs, transformateurs et distributeurs, était d'identifier les leviers et les freins au développement de l'agriculture biologique dans le Parc national. Une fois ces mécanismes connus et compris, un plan d'actions pour aider tous les acteurs concernés sera élaboré.

L'étude a révélé plusieurs éléments favorables à une installation ou une conversion en « bio » :

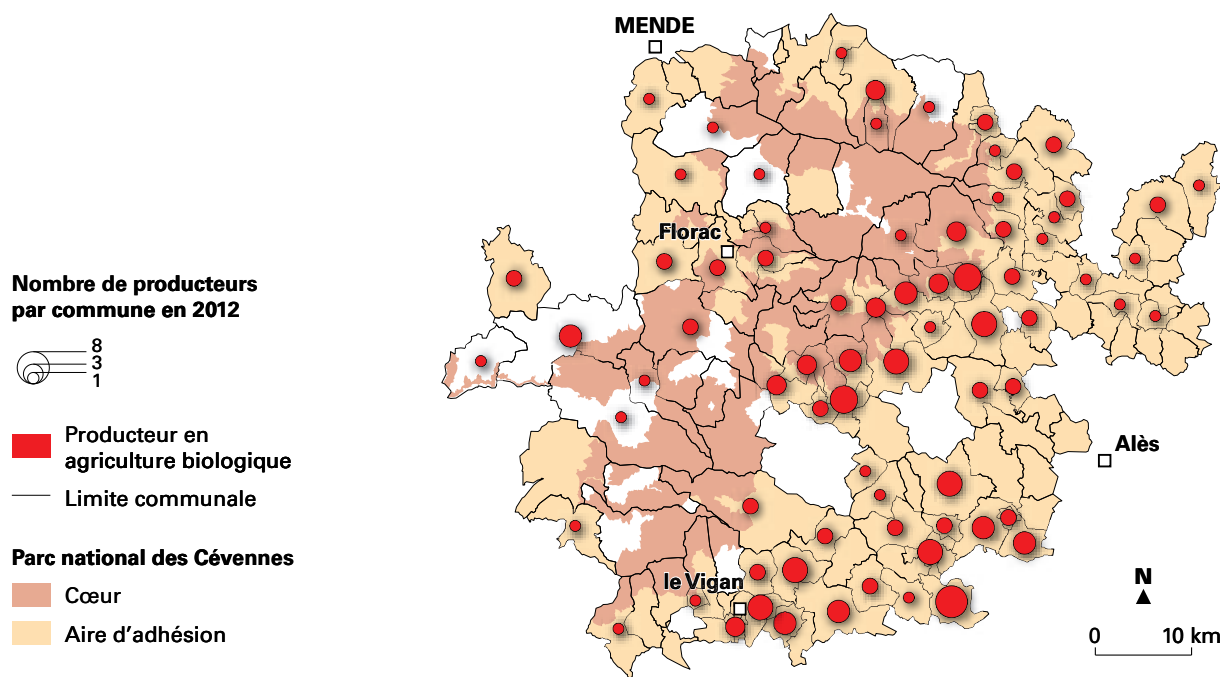
- le fait de vivre dans un espace naturel protégé et de bénéficier de l'image de marque d'un parc national ;

- le fait qu'une installation en agriculture biologique s'intègre dans un projet de vie global ;
- une organisation déjà performante des circuits courts et des outils collectifs de transformation sur le territoire.

Un certain nombre de freins à la généralisation du bio sur le territoire ont également été analysés. La représentation que se font les producteurs et les consommateurs de l'agriculture « bio » est souvent celle d'une activité peu professionnelle. Les itinéraires techniques et économiques sont souvent jugés compliqués, pour une plus-value qui n'apparaît pas de manière très évidente. Les filières longues sont prédominantes. ●

* Organisme inter-établissements du réseau des chambres d'agriculture du Languedoc Roussillon - Service d'utilité agricole montagne Méditerranée élevage

Producteurs en agriculture biologique dans le Parc national des Cévennes en 2012



Sources : PNC, Agence Bio, IGN BD CARTO® / édition : agriculture_bio_pnc_2012_v2.ai / ©PNC juin 2014

Vers un plan d'actions multipartenarial



© Viviane de Montaigne

A partir de l'étude et de ses enseignements, l'objectif de l'établissement public du Parc national était d'élaborer un programme d'actions qui soit partagé et validé par tous les opérateurs agricoles concernés et associés dès le départ à la démarche.

Après plusieurs séances de travail collégial entre producteurs, transformateurs et partenaires techniques un programme d'actions transversales à mener prioritairement a été présenté au comité de pilotage de l'étude.

Il s'organise autour de cinq axes principaux :

- s'approprier et porter la volonté d'aller vers un territoire « plus bio » ;
- travailler sur la formation, et l'expérimentation en production ;
- communiquer auprès des producteurs et des consommateurs ;
- faire connaître les dispositifs d'aide à la conversion en bio existants ;
- développer et structurer de véritables filières bio sur le territoire.

En ce qui concerne le développement de filières bio dans le Parc national, le comité de pilotage a choisi de travailler plus spécifiquement sur deux productions agricoles traditionnelles et emblématiques : la châtaigne et les caprins.

Des acteurs de ces deux filières se sont donc réunis à plusieurs reprises et ont identifié les principales actions à réaliser.

La labellisation d'une véritable filière « châtaigne bio » nécessite peu d'évolution. La production de châtaignes utilise déjà peu d'intrants et est restée traditionnelle. Pourtant, les transformateurs comme Verfeuille et Fariborne manquent de châtaignes bio. Il faudrait donc développer la mention collective en bio - une certification en bio des apporteurs particuliers de châtaignes -, et agir de la production à la commercialisation.

La mise en place d'une filière caprine bio dépend du développement d'une filière fourrage bio. Aujourd'hui, pour produire du Pélardon bio, la plus grande difficulté pour le producteur est de se fournir en fourrage bio à un prix raisonnable. Pour produire du lait, une chèvre a en effet besoin d'un fourrage de grande qualité et les producteurs sont donc très exigeants. Une filière fourrage bio dans la plaine du Gard permettrait d'approvisionner les éleveurs caprins



© Viviane de Montaigne

des Cévennes. Ce travail avait déjà été initié par le Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural Bio et la chambre d'agriculture du Gard. Il faut le reprendre et le mener à son terme.

Les autres actions définies dans le programme d'actions seront portées soit par le Parc, soit par les autres partenaires, en fonction des compétences de chacun, et pour une meilleure appropriation de l'objectif. ●

Contact : Viviane de Montaigne - Chargée de mission agri-environnement du Parc national - viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr

Les dispositifs en faveur de l'agriculture biologique mis en place par la région

Des dispositifs pour développer l'agriculture biologique ont été mis en place par la région Languedoc-Roussillon.

Le Visa Bio

Cet outil s'adresse à tous les agriculteurs qui souhaitent convertir leur exploitation en agriculture biologique. Un diagnostic précis identifie les modes

de fonctionnement techniques et économiques à faire évoluer pour réussir sa conversion, et donne des conseils sur la manière de s'y prendre.

Le contrat de filière Agir pour la Bio

Cet outil permet de créer des projets collectifs de filières bio et solidaires. Le contrat prend

en charge les études, le temps d'animation et les besoins pour la mise en œuvre des actions de développement. Cet outil très concret a déjà permis à plusieurs filières bio de voir le jour.

Contact :

Sud et Bio
Amelie Berger, coordinatrice
www.sud-et-bio.com



Geneviève Faure et Antonin Damperat ont fait d'emblée le choix du bio.



© Viviane de Montaigne

Questions à Geneviève Faure et Antonin Damperat, producteurs de plantes médicinales et aromatiques et de cosmétiques à Sainte-Croix-Vallée-Française

Vous êtes installée comme productrice de plantes médicinales depuis 2004 et avez d'emblée fait le choix du bio...

Oui, pour nous, être labellisés AB est la reconnaissance du fait que nous produisons des plantes de qualité. Nos plantes ont vocation à soigner et à soulager, il nous faut donc une garantie que ce sont des plantes saines. C'est important que nos clients aient confiance en nos produits.

De plus, nous ne concevrions pas de travailler autrement. Pour nous, l'agriculture biologique est une « belle façon » de produire. Mais ce n'est pas qu'une manière de cultiver, c'est aussi un état d'esprit et une volonté de comprendre son environnement pour travailler la terre en la respec-

tant. Même si nous n'étions pas labellisés, nous pratiquerions de même.

Quelle est votre vision de l'agriculture biologique dans le Parc national des Cévennes ?

Nous avons la chance de vivre sur un territoire qui convient parfaitement à une activité en agriculture biologique. Nous sommes au cœur d'un espace naturel protégé. Il semble donc facile et tellement logique de produire bio !

Vous avez choisi également d'adhérer au syndicat des Simples et à Nature et Progrès. Qu'est-ce que cela vous apporte de plus que le label AB ?

Le syndicat des Simples est spécifique aux plantes aromatiques et médicinales. Son cahier des charges insiste sur le travail à la main, la préservation du milieu et de la ressource floristique, et la qualité des

plantes. C'est important pour nous d'afficher cet engagement.

Nature et Progrès regroupe des producteurs et des consommateurs au sein d'un même réseau qui labellise les exploitations à partir d'un système participatif de garantie. Ce n'est pas la production qui est labellisée mais l'exploitation agricole en elle-même.

Nous avons adhéré à Nature et Progrès pour cette démarche participative et ce réseau d'échanges. Ce sont des valeurs que nous partageons et dans lesquelles nous nous reconnaissons. D'autre part, nous voulions un label de cosmétiques biologiques pour les crèmes et les savons que nous fabriquons. Nature et Progrès répondait à ce besoin. ●

GAEC Les Plantes des Cévennes

48100 Sainte-Croix-Vallée-Française
www.lesplantesdescevennes.fr



Chasse au trésor au mas de la Barque



Tu aimes les chasses au trésor ? Tu n'es jamais allé au mas de la Barque ? Alors il te faut absolument convaincre tes parents d'aller y passer une journée de détente ! Le site est magnifique et de nombreuses activités de pleine nature sont proposées. Tu vas pouvoir aussi participer à une chasse au trésor un peu particulière que les agents du Parc national ont concoctée et que nous te présentons aujourd'hui.

Tout d'abord, il faut te munir d'un GPS. Si tu n'en as pas, la station du mas de la Barque en loue. La personne de l'accueil t'expliquera comment saisir les coordonnées et nommer dans le GPS les six points clés de la chasse au trésor...



Ton GPS est enfin prêt... Attention, tu vas également avoir besoin de la carte ci-dessous. Les six points et leurs noms y sont notés. Les vois-tu ?

Alors en quoi consiste cette chasse au trésor ? Tu vas devoir trouver, en restant sur le sentier tracé sur la carte, et en t'aidant du GPS lorsque tu arrives à proximité d'un point, six « trésors » cachés dans des boîtes, elles-mêmes camouflées par les agents du Parc. Ces « trésors » sont les réponses aux questions posées au dos de la page. Elles te feront découvrir les plantes, les animaux, les coutumes et légendes du mas de la Barque. Bien sûr, avant de repartir, tu veilleras à replacer la boîte et son contenu à l'endroit précis où tu les as trouvés. N'oublie pas de bien refaire le camouflage ! D'autres enfants après toi auront envie de jouer !



Ecris sur cette feuille la réponse à chaque question. Tu la remettras à l'accueil du mas de la Barque avant de repartir. Une petite surprise t'attend...



Point 001 : la forêt tortueuse

Coordonnée GPS : x 003.86891 y 44.38604

Question : Ces arbres sont de véritables maisons pour beaucoup de plantes et d'animaux.

Il existe un lichen, le *Lobaria pulmonaria*, qui adore habiter sur ces vieux arbres : pour quelle raison ?

.....

.....

Point 002 : la drosera

Coordonnée GPS : x 003.87445 y 44.38326

Question : Pourquoi dit-on de cette plante qu'elle est carnivore ?

.....

.....



Point 003 : la crotte de loutre

Coordonnées GPS : x 003.87872 y 44.38126

Question : Quelle est l'odeur caractéristique de la crotte de cet animal ?

.....

.....



Point 004 : la cabane du berger

Coordonnée GPS : x 003.88044 y 44.37915

Question : Comment appelle-t-on le tapis de crottes de mouton qu'utilisent les jardiniers comme engrais ?

.....

.....



Point 005 : le logement de la forêt

Coordonnées GPS : x 003.88345, y 44.38462

Question : Comment s'appelle l'animal qui construit ces loges qui profitent à beaucoup d'autres ?

.....

.....



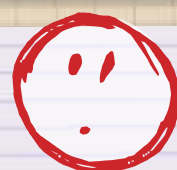
Point 006 : le mystère

Coordonnée GPS : x 003.87863 y 44.38491

Question : Pourquoi a-t-on nommé ce lieu « le mas de la Barque » ?

.....

.....



Des actions pour valoriser le bois de nos forêts

Même si la forêt appartient le plus souvent à des propriétaires privés ou publics, les élus locaux ou les associations peuvent encourager et soutenir des initiatives qui visent à valoriser la ressource en bois du territoire.



Sophie Giraud, chef du pôle Forêt du Parc national, présente l'indice de biodiversité potentielle qui permet d'analyser facilement les liens entre gestion forestière et biodiversité.

© Nathalie Tremel

Les quatre communautés de communes Cévenoles Tarnon Mimente, du Pays de Florac et du Haut Tarn, des Gorges du Tarn et des Grands Causses, et de la Cévenne des Hauts Gardons viennent de s'engager dans une charte forestière de territoire pour la période 2015-2020. Comme toutes les chartes forestières, elle doit permettre à travers une large concertation entre élus, forestiers, acteurs socio-professionnels et partenaires - parmi lesquels le Parc national -, d'élaborer un programme d'actions en faveur de la forêt et du bois.

Nathalie Tremel, l'animatrice de cette charte forestière Gorges Causses Cévennes a organisé le 27 mai dernier une journée de terrain pour les élus et les acteurs forestiers concernés. En découvrant plusieurs forêts des alentours de Barre-des-Cévennes, les participants ont pu observer divers types de gestion forestière et discuter des enjeux mais aussi des difficultés rencontrées pour mieux valoriser les forêts locales. Ils ont également visité une scierie de la commune qui exploite le bois issu des forêts environnantes. Le chef d'entreprise s'est équipé d'un matériel adapté

à l'exploitation des parcelles de petite surface et difficiles d'accès caractéristiques des forêts cévenoles.

La communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente a choisi, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie du village, d'acheter à cette scierie locale le bois nécessaire à la construction de la charpente du nouveau bâtiment.

D'autres actions en faveur de la valorisation du bois de nos forêts sont encouragées par les élus, comme par exemple la réhabilitation de l'ancienne gare de Florac. La communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn a souhaité que toute la rénovation intérieure soit faite avec du bois issu de forêts du territoire et transformé par des entreprises locales. ●

Contact : Nathalie Tremel, animatrice de la charte forestière
Tél. 04 66 45 69 95
charteforestier.gcc@orange.fr

Une initiative originale de l'association Bois cévenol

Cette toute nouvelle association, qui regroupe propriétaires forestiers, élus et acteurs locaux de la filière bois de la Vallée Longue, souhaite contribuer à une meilleure gestion de nos forêts et à la valorisation de la ressource en bois sur le territoire. Pour cela, elle mène des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de parcelles forestières pour leur faire prendre conscience de la valeur de leur bien et de l'intérêt de les gérer. Elle peut les aider à mettre en œuvre des chantiers d'exploitation. Par ailleurs, elle valorise des initiatives locales de gestion adaptées aux forêts cévenoles. Par exemple, deux visites de chantiers tout à fait originaux ont été organisées ce printemps, intégrant l'exploitation des bois, le sciage sur-place par

l'intervention d'une scie mobile et l'utilisation directe dans la construction d'un bâtiment local. Le débardage était assuré par traction animale.

L'objectif de ces chantiers ? Montrer qu'on peut mettre en œuvre des techniques adaptées aux petites parcelles et forêts locales, et que le bois de nos forêts peut être directement valorisé pour les besoins sur le territoire. Difficile de concevoir un circuit plus court !

Contact : boiscevenol@la-combe.com - Tél. 04 66 45 52 43



© Association Bois cévenol



Michel Wiéni, en spéléologue, devant d'exceptionnels « cheveux d'anges » d'epsomite dans une ancienne mine du Viganais (coll. SCSP Alès).

La richesse géologique du Parc national

Le sous-sol du Parc national des Cévennes est un carrefour des trois grandes familles de roches caractéristiques de la montagne française : les calcaires, les schistes et les granites. De cette variété géologique découle une grande diversité dans les milieux naturels, les paysages, et l'implantation humaine.

Schistes, calcaires et granites... Les trois roches principales et leurs variétés représentent 90 % du sous-sol du Parc national. Elles constituent le support de son patrimoine géologique qui ne se limite pas à ces roches plutôt communes.

Il comporte également des grès et des roches plus rares et originales, comme les filons de quartz parfois minéralisés qui ont été exploités par des mines - par exemple celles de

plomb argentifère de Vialas qui produisirent 100 tonnes d'argent au cours du 19^e siècle.

On trouve aussi des fossiles, dans les parties calcaires et sédimentaires, notamment sur la bordure des Causses. Les plus connus sont sans doute les empreintes de dinosaures, celles du site de St-Laurent-de-Trèves en particulier.

Enfin, failles et plissements peuvent être observés un peu partout.

Une influence déterminante sur le milieu vivant

La richesse du patrimoine géologique du Parc entraîne une grande richesse biologique. Le sous-sol est le substrat de l'ensemble du milieu vivant.

Les roches ont une influence chimique sur le vivant. Ainsi, certaines plantes craignent le calcaire, d'autres lui sont inféodées. Parmi les végétaux calcifuges, on compte les

bruyères, les genêts ou encore le châtaignier qui préfère les sols acides, granites et schistes. Le buis ou la cardabelle, en revanche, aiment les calcaires, un peu marneux pour la seconde. Chaque type de terrain a donc une flore caractéristique et, par ricochet, une faune compagne : les escargots ont besoin de calcaire pour leur coquille, de nombreux insectes sont liés à certaines plantes pour leur reproduction...

Les roches ont également une influence physique sur le milieu vivant. Lorsque l'eau s'infiltre dans un sous-sol fissuré, le résultat diffère selon la roche. Le granite est transformé en sable - un milieu naturel intéressant qui abrite des espèces de vers et de petits crustacés spécifiques. Ces arènes granitiques fonctionnent comme des éponges et restituent doucement l'eau - ce qui fait que le Tarn, par exemple, ne tarit jamais. Ces zones fissurées et altérées sont aussi à l'origine de surprenants alignements d'arbres ou de plantes au milieu de surfaces arides, y compris dans des zones schisteuses. Sur le Causse, aucune eau ne demeure à la surface, elle s'infiltre rapidement et ressort par de puissantes exurgences. Le milieu karstique caussenard - grottes ou avens - et celui des cours d'eau souterrains sont très particuliers et riches en espèces endémiques. Les chaos et éboulis rocheux constituent également des milieux creux permettant à la faune de s'abriter et d'hiberner (lézard vivipare, campagnols...) ou même de nicher (chouettes).

Les trois roches sont à l'origine de paysages naturels très différents.

Qui ne connaît les vallées ravines dont les versants déchiquetés se recourent pour donner des serres dans les Cévennes schisteuses ? Les chaos de grosses boules granitiques, les versants raides et

vallées encaissées sur le mont Lozère ? Les vastes plateaux calcaires profondément entaillés par les gorges du Tarn et de la Jonte pour le causse Méjean ?

La géologie influence également la présence de l'homme.

Selon qu'elles sont situées dans une vallée du schiste, sur un massif de granite ou un plateau calcaire, la forme et l'aspect des maisons d'habitation et des aménagements aux abords sont différents. Pourtant, ils peuvent avoir été bâtis à la même époque, par des hommes de même niveau socio-culturel, sans aucun secret technique. La spécificité de chaque architecture provient à la fois des besoins agricoles et de la roche qui a été utilisée.

En Cévennes ou sur le mont Lozère, de nombreuses petites sources favorisent un habitat dispersé. Sur le Causse voué à l'élevage ovin, l'habitat est également rare mais la raison est tout autre : il faut une très grande exploitation pour arriver à vivre de cette activité. En effet, le calcaire est facteur d'aridité. Les sols se dessèchent vite et abritent des espèces de climat sec. On peut aussi cultiver du blé sur le Causse car cette plante a besoin de calcaire mais pas sur le Lozère ni dans les vallées cévenoles. La géologie du Parc explique sa géographie physique. Et celle-ci a permis plus ou moins facilement et de façon un peu différente l'implantation de l'homme, avec son habitat, ses cultures et ses aménagements de l'espace. ●

Article rédigé à partir d'un entretien avec Michel Wiénin, géologue, spéléologue, conseiller scientifique et culturel du Parc national des Cévennes, co-rédacteur de la revue Cévennes «Roches, géologie et paysages».



La revue Cévennes « Roches, géologie et paysages » et la carte géologique du Parc national des Cévennes

La première édition de la revue Cévennes sur la Géologie était épuisée depuis une vingtaine d'années. Très demandée, elle vient d'être rééditée après avoir été entièrement repensée. La carte géologique du Parc au 1/100 000^e est jointe en supplément de la revue. Elle ne peut être achetée séparément.

La géologie du Parc national est expliquée avec la rigueur scientifique qui s'impose, comme un sujet et une source d'intérêt en soi, pour des lecteurs curieux mais non spécialistes. Elle est également présentée comme une clé de lecture et de compréhension du territoire, comme un support à l'approche écologique et biologique du Parc national.

La complémentarité entre la carte et la revue s'apprécie notamment pour les 25 sites remarquables - qui reflètent l'éventail des composantes de la géologie du Parc - présentés dans la revue et repérés sur la carte.

Vendue 24, 90 € dans les Maisons du Parc, les relais d'information partenaires et à la boutique en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr



© Olivier Prohin

Chaos granitique à Finiels (sentier de la pelouse)

Le hameau du Villaret



© Richard Scherrer

Situé sur la commune de Hures-la-Parade, le hameau du Villaret est au coeur des grands espaces ouverts du causse Méjean qui ont valu aux Causses et aux Cévennes leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en juin 2011.

Cette inscription concerne un vaste territoire qui inclut une large partie du Parc national des Cévennes, ainsi que des secteurs du causse du Larzac et du causse Noir en Aveyron, et une zone située autour du cirque de Navacelles dans l'Hérault. Ces espaces ont tous en commun d'avoir été façonnés par la main de l'homme et ses troupeaux, et d'être marqués par une architecture paysanne utilisant la pierre, très visible encore aujourd'hui. Ils ont été inscrits au titre de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Dans le cadre du réseau des sentiers d'interprétation réalisés ou soutenus par le Parc national, un tout nouveau sentier va être très prochainement ouvert au public dans le hameau du Villaret.

Des pelouses balayées par le vent,

des troupeaux de brebis, une architecture en pierre calcaire, et une nature omniprésente, voilà en quelques mots ce que vous pourrez découvrir avec ce sentier qui plonge le visiteur dans les grands espaces environnants.

Au fil des onze postes de découverte, vous pourrez en savoir plus sur ce qu'est l'agropastoralisme, pratiqué sur le causse Méjean depuis le néolithique.

Combinaison d'élevage sédentaire ou transhumant et d'agriculture en vue de produire du fourrage pour l'hiver ou des céréales, c'est l'activité principale sur ces plateaux d'altitude.

L'architecture de calcaire qui se fond dans le paysage est un autre élément fort de ce hameau. Un ensemble préservé de plusieurs éléments typiques a été restauré avec soin : four à pain,

murs en pierre sèche pour entourer le jardin, ferme en pierre, aire à battre les céréales... Tout ici est fait en pierre, depuis les citernes pour récupérer l'eau de pluie, jusqu'à la voûte des maisons pour soutenir la toiture, elle aussi construite en calcaire.

La nature est aussi très présente. Sur les pelouses pseudo-steppiques poussent des espèces floristiques spécifiques : orchidées, adonis, cardabelles, stipe pennée... Les vautours, grands rapaces planeurs, et de nombreuses autres espèces d'oiseaux (huppe, fauvette, crave, busards) évoluent dans le ciel.

Ce sentier, réalisé en collaboration avec l'association Takh et la commune de Hures-la-Parade, sera ouvert au public au mois d'août.



> Voir, parcourir, séjourner

Le gîte de la Lusette

Maison indépendante située dans la partie la plus typique du village de La Malène et à 100 mètres du Tarn, le gîte de la Lusette, maison pluri-centenaire, offre le charme et le confort des maisons authentiques et peut accueillir jusqu'à cinq personnes. Signataire de la Charte européenne du tourisme durable, l'hébergeur, également batelier, guide ses hôtes dans leur découverte des gorges du Tarn en fonction de leurs centres d'intérêts : faune, flore, histoire, baignade...

Gîte de la Lusette
Eric Persegol
48 210 La Malène
www.gite-gorgesdutarn.com



Les chevaux de Przewalski

Le cheval de Przewalski est reconnu comme l'unique espèce de cheval sauvage au monde. L'association Takh est fondée en 1990 sous l'égide de la station biologique de la Tour du Valat, du WWF et du Parc national des Cévennes. En 1993, à partir des derniers chevaux issus de différents zoos européens, un troupeau

est reconstitué sur le causse Méjean, au Villaret, pour les ramener à la vie sauvage et les réintroduire ensuite dans leur milieu d'origine. En 2004 et 2005, vingt-quatre chevaux quittaient la France pour l'ouest de la Mongolie. Il reste aujourd'hui un troupeau de 40 individus au Villaret qui constitue l'unique groupe de chevaux observables en semi-liberté en France.

Association Takh
Accueil du public l'été
04 66 45 64 43
info.takh@tourduvalat.org
www.takh.org



Le sentier de Nîmes-le-Vieux

Avec un tout nouveau tracé, le sentier de Nîmes-le-Vieux offre un raccourci des impressions multiples que peut faire naître le paysage du causse Méjean. Ce chaos de rochers ruineux a été taillé dans le calcaire par l'eau, le gel, le soleil et le vent. Le sentier, long de 4, 5 km, mis en place par le Parc national avec le concours des propriétaires, traverse le site (durée 1h30 - départ depuis l'Hom ou Gally).

Fiche du sentier disponible dans les Maisons du Parc et sur www.cevennes-parcnational.fr

Découvrir le hameau du Villaret dans le cadre du Festival nature

- Exposition « Le Villaret, hameau au cœur du Méjean », conçue par les agents du Parc national : du 1^{er} au 31 juillet à la Maison du Parc du Villaret. **Renseignements : 04 66 45 60 33.**
- Atelier « Dans mon jardin, il y a... », animé par Marie-Hélène Da Costa, technicienne Accueil et Sensibilisation : le potager du Villaret livre ses secrets aux enfants... 31 juillet, 7 août et 14 août à 10h. **Inscriptions : 04 66 45 60 33**
- Atelier « Du pain et des saveurs », animé par Laetitia Pla, boulangère : préparation et cuisson traditionnelles du pain dans le four à pain du Villaret. 20 septembre à 13h30, 21 septembre à 10h. **Inscriptions : 04 66 45 60 33**

Le hameau du Villaret accueille les bureaux de l'équipe du massif Causses-Gorges du Parc national. Tél : 04 66 31 50 93





> La destination Parc national des Cévennes en images

Découvrez dans les Maisons du Parc, les relais d'information partenaires, et sur www.cevennes-parcnational.fr, 5 nouveaux films de 3 minutes qui dévoilent les paysages, la faune, la flore et les hommes qui vivent dans le Parc national dans son ensemble et dans chacun des quatre grands massifs : l'Aigoual, le mont Lozère, les vallées Cévenoles, les Causses et les Gorges.

> Un quiz sur les vautours sur France Bleu Gard Lozère



Dans le cadre de son partenariat avec France Bleu Gard Lozère, le Parc national a organisé le 13 juin un « Grand Défi » sur

le thème des vautours. Le premier prix a été offert par un prestataire touristique « recommandé par le Parc » car signataire de la Charte européenne du tourisme durable : Sortilèges et enchantements du petit gué. Située sur la commune de Valleraugue, dans un grand parc face à la forêt de l'Aigoual, cette maison d'hôtes est un lieu idéal pour se ressourcer. Le gagnant s'est vu offrir dîner, nuit et petit-déjeuner pour 2 personnes, avec, au choix, la participa-

tion à l'une des activités proposées : initiation à la fonderie d'art, cueillette de plantes sauvages et atelier de cuisine créative, randonnée accompagnée...

Le Parc national a offert aux trois autres auditeurs qui participaient au jeu le très bel ouvrage *Maisons des Cévennes* co-édité par le Parc et les éditions du Rouergue.

Sortilèges et Enchantements du Petit Gué

Gasquet - 30 570 Valleraugue
Tel : 04 67 22 11 10
sortileges.enchantements@hotmail.fr
www.sortileges-enchantements.fr



> Florilège du Festival nature

Ce sera la fête au château de Florac le 10 août autour des forgerons, vanniers, tisserands, fileurs et fileuses, rémouleurs ou artisans d'art. En effet, le thème du Festival nature était encore cette année « Métiers et savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui ».

Démonstrations, ateliers, conférences, exposition et jeux pour enfants seront proposés tout au long de la journée. Une animation musicale sera assurée par la radio floracoise Radio Bartas,

partenaire du Parc national. Le programme complet des « estivales » du Festival nature est disponible dans les Maisons du Parc et les relais d'information partenaires et sur www.cevennes-parcnational.fr

> Journées européennes du patrimoine



Les Journées européennes du patrimoine 2014 auront lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre. Sur le thème « Patrimoine naturel, patrimoine culturel », le Parc national convie les amateurs à découvrir les richesses de son précieux territoire.

Voici une sélection des animations proposées :

- Conférence-débat « Naturel et culturel, le Parc national des Cévennes » : la municipalité d'Anduze présente le Parc et ses actions sur le territoire.
- Découverte d'un rucher tronc patrimonial en cours de restauration à Valleraugue.
- Balade guidée au Mas Camargues, lieu emblématique du mont Lozère, où paysages naturels et culturels se conjuguent.

Retrouvez toutes les manifestations offertes par le Parc national sur www.cevennes-parcnational.fr

> Le Jour de la Nuit

Le Parc national devient partenaire officiel du Jour de la Nuit, opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, qui se déroulera le 20 septembre. Les communes sont invitées à éteindre les éclairages publics. Le Parc proposera la redécouverte de ses paysages,



sa biodiversité et son ciel étoilé à travers des balades nocturnes, l'observation des étoiles, des sorties nature. En partenariat avec la société astronomique de Montpellier, il vous conviera à la soirée « Le Jour de la Nuit au lac des Pises ». Au programme, pique-nique familial au bord du lac, observation astronomique puis balade animée par un garde-moniteur pour découvrir la faune nocturne et l'impact de l'éclairage sur cette dernière.

Toutes les manifestations sur www.jourdelanuit.fr

> nouveautés > à la boutique

Ouvrages en vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parcnational.fr



Les chemins à travers les âges en Cévennes et bas Languedoc (26 €)

Connaissez-vous la « viographie » ? Cette discipline, mise à l'honneur par l'auteur, Pierre-Albert Clément, analyse le lien étroit entre le progrès des voies de communication et celui des civilisations. Des drailles préhistoriques à l'au-

toroute d'aujourd'hui, en passant par les voies gallo-romaines, les pèlerinages médiévaux, les routes royales et les itinéraires d'agrément, préludes au tourisme, l'auteur décrit leur parcours et leur impact sur la vie économique et sociale des voyageurs comme des riverains. (Nouvelle Presse du Languedoc – 6^e édition).

Insectes et autres petites bêtes en montagne (25 €)

Ce livre propose un panorama des insectes et autres petites bêtes du milieu montagnard. Le texte, original et agréable à lire, apprend à reconnaître les espèces, et en savoir plus sur leurs modes de vie, l'origine de leur nom, leur comportement, les habitats dans lesquels les trouver. 400 photographies couleurs, 330 dessins, des onglets pratiques pour le repérage des grands types de milieux naturels. (Glénat – Collection « Les guides de terrain des parcs nationaux de France »).



Dolmens et Menhirs des Cévennes (18 €)

On connaît peu les Cévennes pour leurs dolmens et menhirs. Pourtant, cette région est, avec les Grands Causses tout proches, l'une des plus riches du sud de la France en monuments mégalithiques. L'auteur, Bruno Marc, au travers de 20 circuits décrits avec précision et carte à l'appui, nous invite à la découverte de 250 de ces monuments issus de la préhistoire. (Nouvelle Presse du Languedoc)

Les Cévennes et la région des Causses (49 €)

Tous ceux qui aiment les Cévennes et la nature seront heureux de découvrir cet ouvrage extrêmement documenté, enrichi de plusieurs bibliographies et de nombreuses gravures. Avec précision et simplicité E. A. Martel raconte les Cévennes, leur histoire, celle des habitants. La flore et la faune sont décrites avec minutie. Rien n'a été oublié et ce grand explorateur souvent appelé « le père de la spéléologie moderne » nous entraîne dans des dimensions inhabituelles et fascinantes. (Editions Decooperman – 3^e édition de cet ouvrage de 1891).

> au centre de documentation et d'archives

COLLECTIF. *Convertir son exploitation à l'agriculture biologique : les premières informations pratiques*, Corabio, Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes, 2013, 20 p.



Ce dossier est à destination de tous les agriculteurs ou futurs agriculteurs qui s'interrogent sur la conversion de leur exploitation à l'agriculture biologique, sur les démarches à mettre en œuvre pour réaliser leur projet de production biologique ou sur les aides auxquelles les agriculteurs bio peuvent prétendre.

C'est un outil d'aide à la réflexion, pensé comme un recueil de fiches thématiques qui sont une première source d'informations pratiques.

COLLECTIF. « Freins et incitations au développement de l'agriculture biologique en France », In *INRA Sciences Sociales*, 4-2013, pp. 1-4

Cet article fait le point sur une étude menée à trois niveaux (l'exploitation, la commune et la filière) et met en lumière les ressorts (freins et incitations) de la pratique de l'agriculture biologique en France. Au niveau de l'exploitant, le facteur économique est central mais d'autres considérations, comme la sensibilité environnementale, entrent en ligne de compte. Au niveau géographique, l'ancrage territorial influence de manière contrastée la diffusion de l'agriculture biologique. Enfin, cette étude révèle que le développement de l'agriculture biologique en France nécessiterait une réflexion concertée au niveau de la filière. (Résumé de l'éditeur)

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04 66 61 19 97 ou doc@cevennes-parcnational.fr)

Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.





Parc national
des Cévennes

FLORILÈGE

du festival nature, la fête du Parc national des Cévennes

*Métiers d'hier
et d'aujourd'hui*



e Création et impression : Parc national des Cévennes - Crédit photos : Fotolia.com

Le dimanche 10 août 2014
à partir de 10h30, cour du château de Florac

Le programme complet est disponible sur le site internet
www.cevennes-parcnational.fr
dans votre office de tourisme et les centres d'informations du Parc



Renseignements au 04 66 49 53 00